

# Nouveau, « le montant net social » sera indiqué sur la fiche de paie

Afin de lutter contre le non-recours aux prestations sociales, l'Etat modernise et simplifie les démarches d'accès au RSA et à la prime d'activité, en permettant aux salariés de connaître immédiatement à la lecture de leur bulletin de paie les revenus à déclarer à leur caisse d'allocations familiales.

➡ Montant déclaré automatiquement dès janvier 2024 par votre employeur.



**Montant Net Social =**

**Rémunération Brute - Cotisations Sociales Salariales Obligatoires**

**+ Part Patronale des Cotisations Facultatives**

**+ Part Salariale des Exonérations et Allègements de Cotisations**

Votre bulletin de paie évolue dès ce mois-ci, pour une meilleure compréhension du calcul du montant net social.

## Mon nouveau bulletin de paie

**Carrefour**

**Nouveau ! Le QR Code**  
pour accéder à mes services RH Digitaux  
24h/24 7j/7

SANTÉ			
SECURITE SOCIALE - MALADIE MATERNITE	203721		
- INVALIDITE DECES	36990	1500	5495
COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE	203721		
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES			
SECURITE SOCIALE SALARIEE	203721	6900	14057
SECURITE SOCIALE DEPLAÇONNES	203721	0400	805
RETRAITES COMPLEMENTAIRES ET CSG TRANCHE 1	203721	4010	8369
FAMILIALE	203721		
ASSURANCE CHOMAGE	203721		
AUTRES CHARGES DUES PAR L'EMPLOYEUR			
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU	207448	6900	14106
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLES DE L'IMPOT SUR LE REVENU	207448	2900	6016
EXONERATIONS ET ALLÈGÈMENTS DE COTISATIONS			
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES FACULTATIVES			
PREVOYANCE INCAPACITE INVALIDITE DECES TA	203721	0880	1783
*COTISAT SALARIALES (2)			50455

**Regroupement**  
Des cotisations sociales rendues  
obligatoires ou non par la loi.

MONTANT NET SOCIAL	1568	52
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	1532	66

**Affichage du Montant Net Social**

**INFO**

**INFO**

**INFO**

**& Suppression** de la mention "Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie"

\*Certaines données du bulletin de paie peuvent varier selon votre société.